

Financement d'équipement vert – Baux et CVC

La HSBC se passionne pour le rôle qu'elle joue dans le mouvement mondial en faveur d'une plus grande viabilité écologique et a récemment travaillé avec la Loan Market Association pour s'assurer que ses produits de financement verts respectent les principes relatifs aux prêts verts.



Nos produits de financement d'équipement vert respectent les quatre principes relatifs aux prêts verts

- ◆ Utilisation des fonds – Le produit du crédit-bail doit être utilisé pour financer un actif ou un projet vert.
- ◆ Processus de sélection et d'évaluation du projet – Le locataire ou l'emprunteur doit communiquer au bailleur ses objectifs environnementaux liés au développement durable et montrer en quoi son projet est vert/durable.
- ◆ Gestion du produit – Le locataire ou l'emprunteur doit faire un suivi approprié du produit du crédit-bail afin d'assurer la transparence et l'intégrité de son utilisation.
- ◆ Déclaration d'information – Le locataire ou l'emprunteur doit déclarer l'utilisation du produit et l'avancement du projet au prêteur sur une base annuelle ou jusqu'à ce que les fonds soient entièrement décaissés.

Avantages du financement d'équipement vert :

- 1 Parties prenantes:** Les clients, les fournisseurs et les employés tiennent maintenant compte du statut d'écoresponsabilité d'une entreprise avant d'établir une relation avec elle.
Le financement d'équipement vert vous permet de démontrer votre écoresponsabilité aux parties prenantes..
- 2 Souplesse:** Les conditions commerciales du financement d'équipement vert correspondent à celles d'un financement d'équipement classique, y compris la durée, la période d'amortissement, la valeur résiduelle et la tarification.
- 3 Structure:** Si à un moment donné, le financement d'équipement vert ne respecte pas les principes relatifs aux prêts verts, les conditions commerciales ne sont pas touchées, mais le financement en tant que tel ne peut plus être publicisé comme étant vert.

Financement d'équipement vert – Principales conditions

Structure de la facilité	Les conditions commerciales du financement d'équipement vert correspondent à celles de produits de financement d'équipement classique, y compris la durée, la période d'amortissement, la valeur résiduelle et la tarification.
Critères d'admissibilité à un financement vert	Si le financement d'équipement vert ne respecte pas les exigences annuelles relatives au certificat de conformité, les conditions commerciales de la facilité ne sont pas touchées, mais la facilité en tant que telle ne peut plus être commercialisée comme étant verte.
Documents pour un financement vert	Un court addenda sera inclus dans les documents qui décrivent les principales conditions associées à l'admissibilité au financement d'équipement vert.
Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none">◆ Certificat de conformité du financement d'équipement vert◆ Preuve des politiques du locataire/de l'emprunteur qui concernent les principes relatifs aux prêts verts◆ Preuve de l'utilisation proposée du financement d'équipement vert
Certificat de conformité annuel du	Confirmation que le locataire ou l'emprunteur continue de mener les activités financées au moyen du produit du financement d'équipement vert conformément aux déclarations et aux garanties

financement d'équipement vert	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Politiques qui concernent le financement d'équipement vert mises à jour (ou confirmation que les politiques existantes sont inchangées) ◆ Tout autre document convenu par toutes les parties
--	---

Politiques de développement durable de la HSBC

La HSBC s'est pleinement engagée à devenir une banque zéro émission nette et à aider ses clients à atteindre leurs objectifs de développement durable en leur offrant du financement durable et des produits durables.

Pour en savoir plus sur les activités et les politiques en matière de développement durable de la HSBC, consultez la page sur le développement durable du Groupe HSBC à l'adresse <https://www.hsbc.com/who-we-are/our-climate-strategy>.

La HSBC a créé des politiques de gestion du risque en matière de développement durable pour les secteurs au sein desquels elle exerce des activités considérables et qui peuvent avoir des répercussions négatives importantes sur les personnes et l'environnement. Pour en savoir plus, consultez le site Web public, à l'adresse <https://www.business.hsbc.ca/fr-ca/sustainable-finance>

Vous voulez en savoir plus?

Pour en savoir plus sur nos dépôts verts, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de relations bancaires.

Renseignez-vous sur les occasions offertes par le programme de prêts verts pouvant soutenir les besoins d'affaires de votre entreprise en consultant le site <https://www.business.hsbc.ca/fr-ca/sustainable-finance>.

Publié : Janvier 2022

© Copyright Banque HSBC Canada, 2022. Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, conservée, distribuée ou transmise sans l'autorisation écrite préalable de la Banque HSBC Canada.

Ce document est publié par la Banque HSBC Canada (la «HSBC») à titre de référence et d'exemple seulement. Il ne saurait constituer une offre ou un conseil d'achat ou de participation à une opération avec la HSBC ou l'une de ses filiales ou sociétés affiliées. De plus, certains produits et services offerts par la HSBC et ses filiales et sociétés affiliées sont assujettis à une approbation de crédit.

Le présent document comprend de l'information provenant de tiers que la HSBC juge fiable, mais qu'elle n'a toutefois pas soumise à une vérification indépendante. Tous les renseignements contenus dans ce document (entre autres sur les produits, les conditions, les prix, les prévisions, les influences du marché et la politique de la HSBC) peuvent être modifiés de temps à autre sans que la HSBC soit obligée de vous en aviser. La promotion et la vente de ces produits sont assujetties à la réglementation locale dans chaque territoire.

La HSBC veille à ce que les renseignements contenus dans ce document soient à jour, exacts et complets à la date de publication, mais ne peut le garantir et, par conséquent, ne fait aucune déclaration (explicite ou implicite) à cet effet. La HSBC n'assume aucune responsabilité – exclue par ailleurs dans toute la mesure permise par la loi – pour toute perte directe ou indirecte découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce document ou de la confiance qui leur est accordée par une personne. Il vous incombe d'effectuer votre propre évaluation des produits mentionnés dans ce document. La HSBC ne garantit pas que ce produit respecte vos objectifs ou vos critères en ce qui concerne l'environnement, le développement durable ou tout autre enjeu similaire. Il vous incombe d'effectuer votre propre évaluation de la convenance de ce produit en fonction de ce que vous recherchez. La publication ou la communication d'information concernant ce produit est entièrement à vos risques. La HSBC vous recommande, avant de prendre toute décision ou mesure qui pourrait avoir une incidence sur vous ou votre entreprise, de consulter des professionnels compétents pour obtenir des conseils financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres qui sont appropriés.

«HSBC» est une marque de commerce de HSBC Holdings plc, utilisée par la HSBC et ses sociétés affiliées en vertu d'une licence.